

# **Loi approuvant le rapport de gestion des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2019 (12672)**

*du 28 août 2020*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du  
4 octobre 2013;  
vu l'article 7, lettre f, de la loi sur les établissements publics médicaux, du  
19 septembre 1980;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du  
10 décembre 2014;  
vu le rapport de gestion des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année  
2019;  
vu la décision du conseil d'administration des Hôpitaux universitaires de  
Genève du 30 mars 2020,  
décrète ce qui suit :

## **Article unique Rapport de gestion**

Le rapport de gestion des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année  
2019 est approuvé.